



Contester un surendettement

Par **chivers**, le **03/03/2018** à **12:44**

Bonjour,rnrnJe suis propriétaire-bailleur d'une maison que je louais, la locataire est partie avec une dette de 1.752 €. Je reçois du tribunal, la décision d'effacement des dettes. Je suis actuellement, moi aussi, dans une mauvaise passe car cette maison louée me coute 1.000 € de remboursement. En effet, j'avais fait un prêt pour acquérir ce bien et je ne peux pas la relouer car l'ex locataire a tout détruit,rnje suis dans le rouge moi même. Cette locataire qui s'est déclarée seule avec 3 enfants, vit avec un Monsieur qui, lui, travaille.rnrnJe vais faire opposition à cet effacement de dettes. Pouvez-vous m'aider dans un modèle de lettres ? Dois-je faire part qu'un Monsieur vit avec elle ?rnrnMerci de m'aider.

Par **Tisuisse**, le **03/03/2018** à **14:46**

Bonjour,rnrnSi vous avez reçu les décision d'un jugement, vous avez 10 jours pour faire appel de ce jugement et vous avez tout intérêt à prendre un avocat.